



Le génie pour l'industrie

École de technologie supérieure  
1100, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Québec) Canada H3C 1K3

# Guide pratique des étudiants et des stagiaires internationaux



[www.etsmtl.ca](http://www.etsmtl.ca)

*mai 2012*

<b><i>Bienvenue à l'ÉTS!</i></b> .....	<b>4</b>
À qui s'adresse ce guide? .....	4
<b><i>1. Personnes ressources à l'ÉTS</i></b> .....	<b>5</b>
<b><i>2. Calendrier universitaire</i></b> .....	<b>6</b>
<b><i>3. Avant de partir pour Montréal</i></b> .....	<b>7</b>
3.1 Formalités d'immigration.....	7
3.2 Douane .....	8
3.3 Assurance santé et assurances soins dentaires.....	9
3.4 Renouvellement de vos papiers d'immigration.....	11
3.5 Financement de votre séjour .....	12
<b><i>4. Planification à votre arrivée</i></b> .....	<b>15</b>
4.1. Étapes à suivre.....	15
4.2 Planification de vos études et inscription aux cours.....	19
4.2.1 Étudiants admis en programme régulier de premier cycle.....	19
4.2.2 Étudiants admis en échange (bilatéral, CREPUQ, consortium).....	18
4.2.3 Étudiants admis en cursus imbriqué de 2 <sup>e</sup> cycle (maîtrise et DESS), étudiants à la maîtrise, et étudiants au doctorat .....	21
4.2.4 Stagiaires en laboratoire .....	21
<b><i>5. Quoi apporter avec vous</i></b> .....	<b>25</b>
Aide Mémoire .....	25
<b><i>6. Votre arrivée à Montréal</i></b> .....	<b>25</b>
6.1 Date d'arrivée .....	25
6.2 Arrivée à l'aéroport.....	25
6.3 Transport de l'aéroport vers le centre-ville de Montréal .....	26
<b><i>7. Hébergement</i></b> .....	<b>26</b>
7.1 Logement temporaire .....	26
7.2 Recherche d'un logement .....	26
7.3 Le bail .....	26
7.4 Assurance habitation .....	26
7.5 Service téléphonique .....	27
7.6 Appels interurbains .....	27
7.7 Chauffage et électricité .....	27
7.8 Adresse postale temporaire .....	27
<b><i>8. Informations pratiques sur la vie à l'ÉTS</i></b> .....	<b>28</b>
8.1 Carte étudiante .....	28
8.2 Guichet interactif.....	28
8.3 Connaissance du français .....	28
8.4 Les Services aux étudiants (SAÉ).....	28
8.5 Le Service de la bibliothèque .....	28
8.6 Votre adresse électronique .....	28

<b>9. Informations pratiques sur la vie à Montréal</b> .....	<b>30</b>
9.1 Soins médicaux et en cas d'urgence .....	30
9.2 Cliniques près de l'ÉTS .....	30
9.3 Services bancaires.....	31
9.4 Climat .....	31
9.5 Transport en commun .....	31
9.6 Carte mensuelle de métro .....	32
9.7 Trouver une adresse à Montréal.....	32
9.8 Vélos .....	33
9.9 Permis de conduire .....	33
9.10 Location de voiture .....	33
9.11 Covoiturage .....	33
9.12 Bureaux de poste .....	33
9.13 Épiceries .....	33
9.14 Marchés en plein air .....	34
9.15 Restaurants .....	34
<b>10. Quoi faire à Montréal ?</b> .....	<b>35</b>
10.1 Quelques musées .....	35
10.2 Rues animées.....	35
10.4 Quelques théâtres .....	35
10.5 Autres points d'intérêt .....	35

---

## **Bienvenue à l'ÉTS!**

*Félicitations, vous avez été admis à l'École de technologie supérieure. Ce guide vous aidera à planifier votre séjour et à vous simplifier la vie à votre arrivée à Montréal. L'Annuaire de l'ÉTS pourra également vous fournir d'importantes informations sur les programmes d'études et les services offerts à l'ÉTS.*

*Bonne lecture!*

---

imbriqué. Dès votre premier trimestre d'études, vous êtes inscrit comme étudiant régulier à la maîtrise ou au DESS (2<sup>e</sup> cycle) à temps plein.

- **Stagiaires de laboratoire :** Un professeur de l'ÉTS a accepté que vous veniez effectuer un stage de laboratoire et il vous encadrera pendant votre séjour à l'ÉTS.



### **À qui s'adresse ce guide?**

- **Étudiants internationaux admis en programme régulier :** vous êtes un étudiant titulaire d'un permis d'études et admis à l'ÉTS dans un programme conduisant à l'obtention d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat - diplôme d'ingénieur), de 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise) ou 3<sup>e</sup> cycle (doctorat).
- **Étudiants admis en échange bilatéral (consortium) ou par la convention de la CREPUQ :** vous venez faire un ou deux trimestres d'études à l'ÉTS dans le cadre d'un accord bilatéral entre l'ÉTS et votre établissement d'attache ou dans le cadre de la convention CREPUQ.
- **Étudiants admis en cursus imbriqué de 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise et DESS) :** vous provenez d'un établissement avec lequel l'ÉTS a signé un accord bilatéral de cursus

## 1. Personnes ressources à l'ÉTS

### Services aux étudiants (local A-2700):

#### **Alison Threatt**

Conseillère - étudiants internationaux et nouveaux résidents permanents

Tél. : 514-396-8800 poste 7355

[alison.threatt@etsmtl.ca](mailto:alison.threatt@etsmtl.ca)

### Bureau du recrutement et de la mobilité étudiante (BREM) (local A-1100)

#### **Éric Doré**

Gestionnaire

Tél : 514-396-8810

#### **Annick Corbeil**

Coordonnatrice

*Mobilité et partenariats internationaux*

Tél. : 514-396-8800, poste 7264

[annick.corbeil@etsmtl.ca](mailto:annick.corbeil@etsmtl.ca)

#### **Nicole Lapierre**

Technicienne en information

*Stagiaires en laboratoire*

Tél. 514-396-8800 poste 7867

[nicole.lapierre@etsmtl.ca](mailto:nicole.lapierre@etsmtl.ca)

#### **Perrine Wirth**

Coordonnatrice

*Cursus imbriqué*

Tél: 514-396- 8800 poste7829

[perrine.wirth@etsmtl.ca](mailto:perrine.wirth@etsmtl.ca)

#### **Jacinthe Lavoie**

Secrétaire de direction

Tél. 514-396-8800 poste 7291

[jacinthe.lavoie@etsmtl.ca](mailto:jacinthe.lavoie@etsmtl.ca)

### Bureau du registraire:

#### **Éric Nolet**

Agent d'admission et d'inscription

Tél:514-396-8800 poste 7886

**Les coordonnateurs aux affaires départementales sont des personnes ressources** pour les étudiants admis en programme d'échange CREPUQ ou ententes bilatérales/ étudiants étrangers admis au programme de baccalauréat (cursus d'ingénieur) :

#### **GÉNIE DE LA CONSTRUCTION**

##### **Christine Thérien**

514-396-8800, poste 7972

[christine.therien@etsmtl.ca](mailto:christine.therien@etsmtl.ca)

Coordonnées du département :

Local A-1500

Téléphone : 514-396-8844

Télécopieur : 514-396-8584

#### **GÉNIE MÉCANIQUE**

##### **Madeleine Hamel**

514-396-8800, poste 7840

[madeleine.hamel@etsmtl.ca](mailto:madeleine.hamel@etsmtl.ca)

Coordonnées du département:

Local A-2800

Téléphone : 514-396-8855

Télécopieur : 514-396-8530

#### **GÉNIE LOGICIEL ET DES TI**

##### **Sarah Ranger**

514-396-8526

[sarah.ranger@etsmtl.ca](mailto:sarah.ranger@etsmtl.ca)

Coordonnées du département :

Local A-3475

Téléphone : 514-396-8400

Télécopieur : 514-396-8405

## GÉNIE ÉLECTRIQUE

### Nicole Dubuc

514-396-8800, poste 7759

[nicole.dubuc@etsmtl.ca](mailto:nicole.dubuc@etsmtl.ca)

Coordonnées du département :

Local A-2500

Téléphone : 514-396-8866

Télécopieur : 514-396-8684

## 2. Calendrier universitaire

Pour connaître les dates importantes de chaque trimestre, consultez le [calendrier universitaire](#) sur le site web de l'ÉTS ([www.etsmtl.ca](http://www.etsmtl.ca)).

## GÉNIE DE LA PRODUCTION AUTOMATISÉE

### Sabrina Thivierge

514-396-8800, poste 7828

[sabrina.thivierge@etsmtl.ca](mailto:sabrina.thivierge@etsmtl.ca)

Local A-3080

Téléphone : 514-396-8877

Télécopieur : 514-396-8595

**Attention :** les étudiants internationaux admis à un programme régulier de 2<sup>e</sup> cycle (avec ou sans mémoire) ou de 3<sup>e</sup> cycle (doctorat) et les étudiants internationaux admis dans un programme de cursus imbriqué doivent communiquer avec leur directeur de recherche ou, si vous ne l'avez pas encore identifié, avec le directeur de votre programme d'études qui pourra vous conseiller.

<http://www.etsmtl.ca/Futurs-etudiants/Cycles-sup/Directeur-recherche-et-sujet>

Pour les questions relatives à votre cheminement académique, communiquez avec [la préposée au Décanat des études](#) qui est attitrée à votre programme d'études.

Vous trouverez également sur le site des cycles supérieurs, dans la section [Déroutement des études](#), des informations, documents et formulaires dont vous pourrez avoir besoin tout au long de votre séjour.

## 3. Avant de partir pour Montréal

### 3.1 Formalités d'immigration

L'étudiant n'ayant pas la citoyenneté ou le statut de résident permanent au Canada doit obtenir l'autorisation du gouvernement provincial (Québec) **et** du gouvernement fédéral (Canada) afin d'étudier au Québec. Les étudiants internationaux doivent être en possession de certains documents essentiels :

1. **Passeport valide**
2. **Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)** (obligatoire si votre programme d'études est d'une durée de 6 mois et plus)
3. **Permis d'études du gouvernement du Canada** (obligatoire si votre programme d'études est d'une durée de 6 mois et plus)
4. **Permis de travail** pour les étudiants au baccalauréat (cursus d'ingénieur) et pour les stagiaires en laboratoire
5. **Visa de résident temporaire**, dépendamment de votre pays d'origine

#### 3.1.1 Étape 1 : Assurez vous d'abord d'avoir un passeport valide.

#### 3.1.2 Étape 2 : Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Si votre séjour sera d'une durée de 6 mois ou plus, vous devez entreprendre les procédures de demande de CAQ auprès du gouvernement du Québec dès que vous recevez votre lettre d'admission à l'ÉTS.

Vous pouvez faire votre demande en ligne auprès de [d'Immigration Québec](#). Des frais de 104 \$ CDN sont exigés.

Notez que certaines catégories d'étudiants internationaux n'ont pas à faire de demande de CAQ pour étudier au Québec:

- les personnes à charge d'un diplomate accrédité au Canada;
- les participants à un programme canadien de coopération internationale (boursiers de l'ACDI ou du programme canadien de bourses de la francophonie)

Pour plus d'informations :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/conditions-requises/liste-exemptions.html>

#### 3.1.3. Étape 3 : Permis d'études

Une fois votre CAQ vous est livré, vous devez faire la demande de permis études auprès du gouvernement du Canada.

Faites parvenir votre demande à Citoyenneté et immigration Canada (CIC). Vous trouverez le formulaire ainsi que la liste des pièces requises sur le site web de [Citoyenneté et Immigration Canada](#).

Des frais de 125 \$ sont exigés.

Si votre demande est acceptée, vous recevrez une lettre d'introduction. À noter, cette lettre n'est pas votre permis d'études. Lorsque vous arriverez au Canada, vous devrez présenter cette lettre à un agent canadien au point d'entrée, lequel déterminera si vous pouvez entrer au pays. Cet agent fixera la durée de votre séjour. Vous recevrez alors votre permis d'études. Vous devez quitter le Canada au plus tard à

la date fixée ou sinon, vous devrez demander une prorogation de votre séjour avant la date d'expiration du permis.

### **Cas où le CAQ et le permis d'études ne sont pas exigés**

Si vous êtes admis à l'ÉTS dans un programme d'une durée de moins de 6 mois (par exemple, pour un seul trimestre d'études), vous n'êtes pas tenu de faire une demande de CAQ, ni une demande de permis d'études. **Tout séjour d'une durée supérieure à 6 mois exige un CAQ et un permis d'études.**

Dans le cas où vous êtes dispensé de l'obligation d'obtenir un permis d'études, vous êtes tout de même autorisé à en faire la demande si vous le souhaitez. D'ailleurs, nous conseillons très fortement aux étudiants qui prévoient peut-être prolonger leur séjour au Canada d'obtenir leur permis de séjour avant leur départ du pays d'origine. Seuls les détenteurs de CAQ et de permis d'études peuvent faire la demande de prolonger leur séjour.

### **3.1.4 Étape 4 : Permis de travail pour les étudiants au baccalauréat (cursus d'ingénieur) et pour les stagiaires de laboratoire**

**Les étudiants admis au baccalauréat (cursus d'ingénieur)** en vue de l'obtention du diplôme de l'ÉTS sont tenus de réussir trois stages pour l'obtention du diplôme et doivent procurer un [permis de travail programme de stage coop](#). Il n'y a pas de frais de traitement pour le permis de travail stage coop. Nous vous conseillons de faire la demande du permis de travail stage coop en même temps que votre demande de permis d'études. Vous recevrez alors votre permis de travail à votre arrivée à la frontière. Quand vous arrivez à l'ÉTS, vous devez présenter votre permis de travail stage coop au Service de l'enseignement coopératif afin d'avoir accès aux offres de

stages. Veuillez lire la section 3.5.4 de ce guide sur le Numéro d'assurance sociale.

**L'étudiant qui souhaite effectuer un stage dans un de nos laboratoires** (projet de fin d'études) doit se procurer obligatoirement un permis de travail. Si vous voulez demander un permis de travail, nous vous conseillons de faire une demande dans le cadre du programme [Expérience internationale](#) du gouvernement canadien. Attention, ces programmes sont contingentés.

### **3.1.5 Étape 5 : Visa de résident temporaire (VRT)**

Dépendamment de votre pays d'origine, vous pouvez avoir besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) pour entrer au Canada. Vous devez faire la demande en même temps que votre permis d'études et/ou permis de travail. Si vous avez la possibilité de demander un visa pour séjours multiples, nous vous encourageons à le faire. Visitez [le site Internet d'Immigration Canada](#).

Pour plus d'informations concernant les formalités d'immigration, consultez le site de [Citoyenneté et Immigration Canada](#).

### **3.2 Douane**

Pour obtenir la liste des objets que vous pouvez apporter au Canada sans payer de droits de douane ainsi que la liste des objets qu'il vous est interdit d'importer au Canada, consultez le site de [l'Agence des services frontaliers du Canada](#)

### 3.3 Assurance santé obligatoire

Tous les étudiants et les stagiaires internationaux doivent être couverts par une assurance santé québécoise. C'est la loi, et l'université est tenue de l'appliquer. Toute autre assurance que vous pourriez procurer dans votre pays ne sera pas reconnue par le Ministère de l'Éducation, et par conséquent par l'ÉTS.

Seules deux catégories d'étudiants n'ont pas à s'adhérer au régime de l'assurance collective de l'ÉTS:

- les étudiants en provenance d'un pays ayant déjà conclu une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale avec la RAMQ (voir ci-après section 3.3.1);
- les étudiants boursiers d'organismes incluant une couverture médicale (ACDI). Ces derniers doivent apporter le plus rapidement possible une preuve de leur assurance maladie au Bureau du registraire.

#### 3.3.1 Étudiants couverts sous l'entente de réciprocité en matière de sécurité sociale

Une entente entre le Québec et neuf pays – **la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal et la Suède** - permet aux étudiants et aux stagiaires détenant un passeport valide de l'un de ces pays de bénéficier du Régime de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les soins dentaires, les lunettes et les médicaments ne sont pas couverts. Les ressortissants français jouissent d'un remboursement des médicaments sur ordonnance jusqu'à l'âge de 25 ans.

À votre arrivée à Montréal, vous devez présenter vos documents d'immigration au Bureau du registraire de l'ÉTS (passeport, CAQ, permis d'études, formulaire attestant de votre inscription à la sécurité sociale de votre pays). Le Registraire vous fournira une preuve d'inscription à l'ÉTS.

Par la suite, présentez-vous au bureau de la RAMQ muni des documents originaux suivants ET les photocopies de chacun des documents exigés afin d'obtenir votre carte d'assurance maladie du Québec. *C'est conseillé d'appeler à l'avance pour faciliter les démarches.*

- Le formulaire *Demande de carte d'assurance* maladie de la RAMQ rempli et signé;
- Une preuve d'assurance ou une attestation d'affiliation au régime de santé de votre pays d'origine (document original; voir ci-dessous);
- Le certificat d'acceptation du Québec (CAQ) si votre séjour est de plus de six mois;
- Une attestation d'inscription à temps plein que vous obtiendrez au Bureau du registraire;
- Une preuve de citoyenneté

Si vous êtes *citoyen français*, la preuve d'assurance ou d'attestation d'affiliation au régime de santé de votre pays d'origine est l'un des documents suivant :

- le formulaire **SE-401-Q-102** pour les étudiants admis en programme régulier;
- le formulaire **SE-401-Q-106** pour les étudiants en programme d'échange;
- le formulaire **SE-401-Q-104** pour les étudiants admis à titre de stagiaire en laboratoire

Si vous êtes *ressortissant d'un autre pays ayant une entente avec le Québec*, communiquez avec

l'organisme de sécurité sociale de votre pays pour connaître le document à fournir.

### **Normes concernant la photographie**

Il est préférable de vous faire photographier sur place aux bureaux de la RAMQ à Montréal. Si non, vous devez fournir une photo *selon les normes de la Régie*. Vous pouvez vous faire photographier dans une pharmacie (p. ex. Jean Coutu, Pharmaprix) ou chez un photographe :

- En couleurs sur fond blanc
- Vue de face, des épaules à la tête (tête découverte)
- 43 mm x 54 mm (1 11/16 po x 2 1/8 po)
- Prise au cours des 6 derniers mois
- Datée au verso à l'aide d'un dateur

### **Les coordonnées de la RAMQ**

425, boul. de Maisonneuve Ouest  
3<sup>e</sup> étage, bureau 300  
Montréal (QC) H3A 3G5

### **Téléphone : 514-864-3411**

Métro Place-des-Arts, sortie rue de Bleury  
Nord ou métro McGill, sortie rue Union

Heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 16 h 30; le mercredi de 10 h à 16 h 30. Pour plus d'information, consultez le site de la [RAMQ](#).

**Important** – après votre inscription à la RAMQ, vous devez retourner au Bureau du registraire de l'ÉTS avec la preuve de votre adhésion aux assurances afin de compléter votre inscription aux cours à l'ÉTS.

### **3.3.2 Étudiants en provenance de pays n'ayant pas d'entente de réciprocité avec le Québec**

Les étudiants internationaux en provenance de pays autres que ceux mentionnés précédemment doivent se prévaloir de l'assurance maladie de l'ÉTS (Desjardins). Le coût de l'adhésion au plan individuel est de l'ordre d'environ 924 \$ par année (trimestres automne, hiver et été),

sous réserves de modifications. Présentez-vous au Bureau du registraire à votre arrivée à l'ÉTS avec vos papiers d'immigration (passeport, CAQ, permis d'études, permis de travail selon votre cas).

**Important** : La totalité du coût de l'adhésion est payable en un seul versement à votre arrivée, sur place au comptoir du Bureau du registraire.

Vous recevrez une brochure expliquant les services couverts ainsi qu'une liste de cliniques à Montréal qui acceptent les assurances Desjardins.

Pour plus d'information, communiquez avec le Bureau du registraire au 514-396-8800, poste 8888 ou par courriel à [admission@etsmtl.ca](mailto:admission@etsmtl.ca).

Une fois inscrit aux assurances Desjardins, vous pouvez appeler au 514-875-2632 pour toute question concernant les assurances (p. ex. : demande de prestations).

### **3.3.3 Assurances soins dentaires**

Au Canada les soins dentaires sont extrêmement chers. Tous les étudiants de l'ÉTS sont automatiquement inscrits et facturés pour l'assurance de l'association étudiante de l'ÉTS pour les soins dentaires (ASEQ). Celle-ci vous facture environ 38,72 \$ au trimestre d'automne et 77,43 \$ pour les trimestres d'hiver et d'été pour cette protection (sous réserves de modification).

Cette assurance n'est pas obligatoire. C'est à vous de voir si vous jugez cette protection nécessaire ou non.

**Important** : Si vous ne désirez pas y souscrire, c'est votre responsabilité de vous désister en allant sur le site suivant :

<http://www.santeetudiante.com/rte/fr/ÉcoledetechnologiesupérieureAÉÉTS Home>

La date limite pour se désister au trimestre d'automne est le 30 septembre. La date limite pour se désister au trimestre d'hiver (nouveaux étudiants seulement) est le 31 janvier.

### 3.4 Renouvellement de vos papiers d'immigration

Votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), votre permis d'études et votre permis de travail (selon le cas) doivent être valides pour toute la durée de votre séjour à l'ÉTS. C'est-à-dire, pour chaque session que vous êtes inscrit à l'ÉTS, vos papiers doivent être valides pour la durée de la session.

Vous devez renouveler vos documents d'immigration avant leur date d'expiration. Immigration Québec vous conseille de commencer vos démarches de renouvellement un minimum de trois mois avant la date d'expiration, mais on vous conseille de commencer quatre mois à l'avance, si possible.

N'oubliez surtout pas de vérifier la date d'expiration de votre passeport, car votre permis d'études ne peut pas dépasser sa date d'expiration.

Le renouvellement de papiers se fait généralement dans le même ordre que vos premières démarches : passeport, CAQ, permis d'études et permis de travail, selon votre cas.

Après avoir fait la demande de renouvellement de votre CAQ et votre permis d'études, apportez la preuve de paiement (reçu) au Bureau du registraire.

Le CAQ est valide pour un seul cycle d'études. Si vous passez du 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise) au 3<sup>e</sup> cycle (doctorat), vous aurez à faire la demande d'un nouveau CAQ.

La carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) a une date d'expiration aussi. Si vous devez renouveler cette carte, appelez à l'avance à la RAMQ pour connaître les démarches à suivre.

**Important :** Vous devez fournir un CAQ valide quand vous faites la demande de renouvellement de permis d'études. Planifiez d'avance!

#### Vous avez des questions?

Contactez Alison Threatt aux Services aux étudiants ([alison.threatt@etsmtl.ca](mailto:alison.threatt@etsmtl.ca)) et assistez à un atelier sur le renouvellement de papiers.

#### Pour le renouvellement du CAQ :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/prolonger-sejour/index.html>

Service aux étudiants étrangers  
Centre de services à la clientèle  
285, rue Notre-Dame Ouest  
Rez-de-chaussée, bureau G-15  
Montréal (QC) H2Y 1T8 Canada  
Téléphone : 514-864-9191

#### Pour le renouvellement du permis d'études :

<http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp>

#### Pour l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

514-864-3411 ou présentez-vous au bureau de la RAMQ :

425, boul. de Maisonneuve Ouest  
3<sup>e</sup> étage, bureau 300  
Montréal (QC) H3A 3G5  
(Métro Place-des-Arts)

### 3.5 Financement de votre séjour

Avant votre arrivée au Québec, assurez-vous d'avoir des fonds suffisants pour couvrir les frais de la durée complète de votre séjour. L'ÉTS ne peut vous garantir une couverture financière. Vous êtes le seul responsable de votre budget et de vos dépenses.

Si vous êtes inscrit à l'ÉTS dans le cadre d'un programme d'échange de la CRÉPUQ ou via une entente bilatérale, vous payez vos frais de scolarité habituels à votre établissement d'attache. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'attache pour connaître les différentes bourses d'études offertes pour un séjour au Québec. En programme d'échange ou en programme régulier, les bourses offertes aux étudiants internationaux par le gouvernement du Québec ou du Canada demeurent très limitées, particulièrement pour les étudiants au niveau du diplôme d'ingénieur (équivalent au programme de baccalauréat au Québec).

#### 3.5.1. Travail sur le campus

**Il est important de noter que si vous détenez un permis d'études valide, vous pouvez travailler sur le campus de l'ÉTS et ce, sans avoir un permis de travail.**

Vous pourriez travailler comme assistant de cours ou de recherche ou dans une entreprise sur le campus (Librairie Coop, par exemple). Adressez-vous au département duquel relève votre programme d'études pour connaître les postes offerts chaque trimestre. Selon les postes disponibles, les étudiants à la maîtrise ou au doctorat peuvent parfois occuper des fonctions d'auxiliaires de recherche ou de chargés de cours. Il est important de mentionner que bien que ces postes offrent un soutien additionnel, ils ne peuvent à eux seuls couvrir la totalité des frais de séjour au Québec.

#### 3.5.2 Travail hors campus

L'étudiant étranger titulaire d'un permis d'études peut demander un permis de travail hors campus lui donnant le droit de travailler jusqu'à un maximum de 20 heures par semaine.

Pour ce faire, vous devez répondre aux exigences suivantes :

1. posséder un permis d'études valide;
2. avoir étudié à temps plein dans un établissement participant pendant au moins 6 des 12 mois précédents la présentation de votre demande de travail hors campus;
3. avoir de résultats scolaires satisfaisants (au 1<sup>er</sup> cycle, maintenir une moyenne d'au moins 2,5/4,0 ; aux cycles supérieurs, maintenir une moyenne d'au moins 3,0/4,3) ;
4. ne pas être en tutelle ni en situation d'exclusion ;
5. ne pas avoir présenté une demande d'autorisation d'absence à moins que ce ne soit pour cause de maladie ou de mortalité d'un proche parent ;
6. maintenir un régime d'études à temps plein ;
7. ne pas dépasser la durée maximale des études

La demande de permis de travail hors campus se fait en ligne sur le site de Citoyenneté et Immigration Canada. Par la suite, le Bureau du registraire de l'ÉTS vérifiera votre admissibilité au programme. Si vous êtes admissible, vous recevrez un Numéro de validation de l'admissibilité (NVA). Consultez la marche à suivre sur le site [de Citoyenneté et immigration Canada](#) et regardez la [vidéo](#).

Notez que certains étudiants *ne peuvent pas* obtenir un permis de travail dans le cadre du programme de travail hors campus, soit :

- ceux qui participent à un programme d'échange;
- ceux qui bénéficient du programme canadien de bourses du Commonwealth;
- ceux qui bénéficient d'une bourse de l'Agence canadienne du développement international (ACDI);
- ceux qui bénéficient du programme canadien de bourses financé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

**Important :** si vous détenez un permis de travail hors campus et vous cessez d'être admissible au programme, vous devez restituer votre permis au bureau local de CIC le plus proche. Pour plus d'informations, consulter [le site de CIC](#).

### 3.5.3 Sources possibles de financement pour étudiants au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle (maîtrise et doctorat)

Sur le site des cycles supérieurs, la rubrique [Comment financer mes études](#) propose différentes possibilités de financement à considérer et présente les principaux concours de bourses d'études et programmes en vigueur. Vous y trouverez aussi le bulletin mensuel *Info Bourses* destiné aux étudiants de l'École. Contactez le Décanat des études pour plus d'information.

### 3.5.4 Travailler au Canada - Numéro d'assurance sociale (NAS)

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est utilisé pour l'administration de divers programmes du gouvernement du Canada. Vous devez faire la demande d'un NAS si vous travaillez au Canada (sur le campus,

hors campus, en stage) ou pour toucher des prestations gouvernementales. Le formulaire de demande est disponible sur le site de [Service Canada](#).

Pour obtenir votre NAS, présentez-vous au bureau de Service Canada et apportez les documents nécessaires selon votre cas :

- si vous travaillez *sur le campus*, vous devez fournir votre permis d'études valide et un [contrat d'emploi](#) avec l'ÉTS;
- si vous travaillez *hors campus*, vous devez fournir votre permis de travail;
- si vous êtes étudiant au baccalauréat (*cursus d'ingénieur*), vous devez fournir votre permis de travail stage coop. Par la suite, apportez votre permis de travail stage coop et la preuve que vous avez fait la demande d'un NAS au Service de l'enseignement coopératif afin d'avoir accès aux offres de stages.

La première demande de NAS est sans frais. Vous recevrez votre NAS environ trois semaines après en avoir fait la demande. Les coordonnées du bureau de Service Canada le plus près de l'ÉTS sont :

#### **Centre Service Canada (centre-ville)**

200, René-Lévesque Ouest  
Montréal (QC) H2L 5A1

### 3.5.5 La monnaie canadienne

L'unité monétaire du Canada est le dollar canadien. Le dollar canadien est divisé en 100 cents. Il est offert en pièces ou en billets. Il existe des pièces de 1, 5, 10, 25 cents et de 1 et 2 dollars. Les billets sont de 5, 10, 20, 50 ou 100 dollars.

L'une des façons les plus simples d'avoir accès à votre compte de banque au Québec est le virement de fonds dans une institution bancaire québécoise. Vous aurez accès à votre argent en apportant à l'institution bancaire une preuve d'identité. Informez-vous à propos des procédures à entreprendre avant votre départ. Il est aussi conseillé d'apporter un montant d'argent suffisant pour couvrir les dépenses des premiers jours. Au Québec, la carte de crédit (Visa, Master Card) est très répandue et règle souvent le problème de liquidité. Il est donc préférable de vous munir de l'une de ces cartes avant votre départ.

### 3.5.6 Le budget type d'un étudiant international

Il est possible de vivre au Québec à coût très raisonnable. Pour vous aider à planifier votre budget, visitez le site « [Coût des études](#) ».

Une planification financière adéquate des études peut grandement contribuer à votre réussite. N'hésitez pas de rencontrer un conseiller aux Services aux étudiants pour discuter de votre planification budgétaire personnelle.

**La majorité des étudiants internationaux doivent prévoir les dépenses suivantes liées à leurs premiers jours d'arrivée à Montréal.** Ces chiffres n'incluent ni le billet d'avion ni les frais de scolarité.

- Demande du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)= 104 \$
- Demande de permis d'études du Canada=125 \$
- Assurance maladie de l'ÉTS (coût annuel approximatif, payable en un seul versement à votre arrivée au comptoir du Bureau du registraire) =924 \$
- Arrivée (déplacement, logement temporaire, restaurants)= 400 \$
- Installation (équipement pour le logement)= 800 \$
- Divers (livres pour les cours, calculatrice, etc.)= 1 000 \$

**Total =3 169 \$**

Pour en savoir plus sur les modalités de paiement de vos frais de scolarité, consultez [acquitter les frais de scolarité](#).

Les étudiants en programme d'échange acquittent normalement leurs frais de scolarité habituels dans leur établissement d'attache.

## 4. Planification à votre arrivée

### 4.1 Étapes à suivre

#### ÉTAPE 1: Assister à la séance d'accueil

**Étudiants internationaux admis au 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat - diplôme d'ingénieur) et étudiants admis en échange bilatéral (consortium) ou par la convention de la CREPUQ**

Au début de chaque trimestre d'automne, les Services aux étudiants (SAÉ) organisent des séances de [préaccueil](#) à l'intention des étudiants admis au 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat). Les étudiants en programme d'échange sont fortement encouragés à y assister.

**Étudiants aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) et étudiants admis en cursus imbriqué de 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise)**

Au début de chaque trimestre, tous les nouveaux étudiants aux cycles supérieurs sont invités à une rencontre d'information et d'accueil organisée par le Décanat des études. L'invitation est jointe à la confirmation d'admission envoyée par le Bureau du registraire et par courriel (adresse ÉTS).

Consultez également le site [Info rentrée](#) qui regroupe toutes les informations pertinentes pour la rentrée (en ligne au trimestre d'automne et d'hiver).

#### Séances d'accueil pour tous les nouveaux étudiants internationaux

En plus des séances d'information pour les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et des cycles supérieurs, les étudiants internationaux sont invités à participer aux rencontres d'accueil et

d'intégration culturelle. Organisées par les Services aux étudiants (SAÉ), ces rencontres sont l'occasion de mieux comprendre les différents aspects de la vie académique de l'ÉTS et prendre part à la vie sociale de la communauté de l'école.

#### Séances d'accueil pour les stagiaires en laboratoire

Des séances d'accueil pour les stagiaires en laboratoire ont lieu les lundis de 11 h à 12 h à la salle A-0160 (les mardis pendant le trimestre d'été). Vous recevrez de l'aide quant à la logistique de votre arrivée et serez orienté au Bureau du registraire où vous formaliserez votre inscription. Confirmez votre participation un minimum d'une semaine à l'avance en envoyant un courriel à l'adresse [accompagnement@etsmtl.ca](mailto:accompagnement@etsmtl.ca).

#### Programme de jumelage

Afin de vous aider à bien vous insérer dans la vie québécoise, vous serez jumelé à un parrain ou une marraine de l'ÉTS. Ce service très apprécié par les nouveaux étudiants internationaux est gratuit et offert par des étudiants bénévoles. Il a pour but de favoriser votre adaptation au nouvel environnement social, culturel et académique. Avant même votre arrivée à Montréal vous recevrez un courriel et, à votre arrivée et tout au long de votre première session vous bénéficierez de cette aide sous forme de visite du quartier, visite de l'université, aide à l'installation (logement, meubles, vêtements), soutien informatique, transport (métro +autobus), rencontre dans un café avec d'autres nouveaux étudiants et encore plus.

#### Vous avez des questions concernant le parrainage ou vous ne voulez pas être jumelé avec quelqu'un?

Écrivez à [accompagnement@etsmtl.ca](mailto:accompagnement@etsmtl.ca).

## ÉTAPE 2 : Présentez-vous au Bureau du registraire avec les documents suivants :

- Passeport;
- Certificat de naissance ou carte d'identité;
- CAQ (obligatoire si votre programme d'études est d'une durée de 6 mois ou plus);
- Permis d'études (obligatoire si votre programme d'études est d'une durée de 6 mois ou plus);
- Permis de travail (selon votre cas);
- Attestation d'appartenance au régime de sécurité sociale (si vous êtes ressortissant d'un pays ayant signé une entente en matière de sécurité sociale avec le Québec; voir étape 3)

## ÉTAPE 3 : Assurances maladie obligatoires

Sans adhésion à l'assurance maladie, votre inscription aux cours ne sera pas complétée et vous n'aurez pas accès à vos droits et privilèges d'étudiant (tels que les accès aux locaux, à la bibliothèque, au courriel, au service des sports, présence officielle à vos cours, etc.). Voir section 3.3 pour plus d'information sur l'assurance maladie.

- Si vous êtes ressortissant d'un pays ayant signé une entente de réciprocité avec le Québec en matière de sécurité sociale, vous devez d'abord présenter votre formulaire d'attestation au Registraire en même temps que vos papiers d'immigration. Le Registraire vous donnera une preuve d'inscription que vous devez apporter au bureau de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour vous adhérer aux assurances (voir section 3.3.1 du guide). Une fois inscrite à la RAMQ, revenez au Bureau du registraire avec la preuve

afin de finaliser votre inscription à l'ÉTS.

- Si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays ayant signé une entente de réciprocité, vous aurez à adhérer à l'assurance de l'ÉTS (Desjardins), sur place, au comptoir du Bureau du registraire. La totalité du coût de l'adhésion est payable en un seul versement à votre arrivée au Bureau du registraire.

## ÉTAPE 4 : Faire l'inscription à vos cours avec [ChemiNot](#) et obtenir votre [carte étudiante](#).

Ce sera votre responsabilité de choisir vos cours et de vous inscrire chaque session. Pour des renseignements concernant votre choix de cours, contacter la personne ressource de votre programme ou de votre département (pages 5-6).

Pour obtenir votre carte étudiante, votre inscription doit déjà être finalisée. Présentez-vous au local A-1410 avec votre passeport, la lettre confirmation votre admission et votre relevé d'inscription pour faire faire votre carte.

## ÉTAPE 5 : Obtenir votre carte privilège pour le [métro et l'autobus](#) (si vous avez moins de 26 ans)

- Fournir une preuve d'inscription à temps plein ou faire remplir le formulaire *Preuve de fréquentation scolaire à temps plein* par le Bureau du registraire
- Voir section 9.6 de ce guide.

## **ÉTAPE 6 : Prendre une décision concernant les assurances pour les soins dentaires**

Vous serez automatiquement inscrits et facturés pour les assurances dentaires de l'association étudiante (ASEQ). Ces assurances ne sont pas obligatoires, c'est à vous de voir si vous jugez cette protection nécessaire ou non.

Si vous ne désirez pas y souscrire, c'est votre responsabilité de vous désister en allant sur le site [www.santeetudiante.com](http://www.santeetudiante.com) au début du trimestre. Vous pouvez contacter l'ASEQ pour plus d'information au 514-789-8792.

La date limite pour se désister au trimestre d'automne est le 30 septembre. La date limite pour se désister au trimestre d'hiver (nouveaux étudiants seulement) est le 31 janvier.

### **Pour les étudiants au baccalauréat, cursus d'ingénieur seulement**

**ÉTAPE 7 :** Dès que vous avez votre permis de travail stage coop, vous devez obtenir votre numéro d'assurance sociale (NAS) auprès du Service Canada en suivant les consignes de la section 3.5.4 de ce guide.

**ÉTAPE 8 :** Apportez votre permis de travail stage coop et la preuve d'avoir fait la demande d'un NAS au Service de l'enseignement coopératif.

*Les étudiants au baccalauréat n'auront pas accès aux offres de stages avant de compléter ces deux étapes.*

## **ÉTAPE 9 pour les étudiants au baccalauréat en génie de la construction seulement**

Vous devez obtenir la [carte ASP construction](#) avant de pouvoir travailler sur un chantier de construction au Québec. Ce cours est à effectuer à l'extérieur de l'ÉTS. Les frais pour suivre ce cours varient. Consultez votre département pour plus d'information.

## 4.2 Planification de vos études et inscription aux cours

### **La différence entre l'admission et l'inscription au Québec**

**L'admission** réfère au fait que suite à l'étude de votre dossier académique, l'ÉTS a déterminé que répondez aux critères nécessaires pour faire des études au programme demandé. Vous pouvez être admis définitivement ou avec certaines conditions.

Si vous avez été admis conditionnellement, vous devez respecter les conditions notées dans la lettre d'admission envoyée par le Bureau du registraire afin d'officialiser votre admission. Par exemple, l'envoi du relevé de notes officiel de votre ancien établissement.

**L'inscription** fait référence à votre choix de cours. À l'ÉTS, c'est votre responsabilité en tant qu'étudiant de choisir vos cours et de vous inscrire chaque session.

### **4.2.1 Étudiants admis en programme régulier de premier cycle (cursus d'ingénieur)**

Vous avez reçu une lettre d'admission du Bureau du registraire précisant votre code d'accès personnel au système informatisé «[Guichet interactif Cheminot](#)». Utilisez ce système pour effectuer votre choix de cours. Si vous avez des questions sur votre cheminement universitaire, il faut communiquer avec votre coordonnateur aux affaires départementales. Il saura vous orienter et vous guider quant à votre cheminement critique et le choix définitif de vos cours.

#### **Liens utiles**

- [Répertoire des cours de 1<sup>er</sup> cycle](#)
- [Horaire et planification des cours](#)
- [Annuaire](#)
- [Inscription avec ChemiNot](#) – vidéo sur youtube.com

Note : les horaires définitifs des cours seront disponibles sur le site de l'ÉTS au début de chaque trimestre.

Vous aurez jusqu'à la fin de la période des modifications de cours de chaque début de trimestre pour apporter des changements à votre horaire sans pénalité administrative et académique.

#### **Votre adresse postale**

En tout temps, n'oubliez pas d'aviser le Bureau du registraire de tout changement d'adresse postale. Vous pouvez vous-même modifier votre adresse dans le [Guichet interactif](#).

#### **4.2.2 Étudiants admis en échange bilatéral (ou en consortium) ou par la convention de la CREPUQ**

Dans le cadre d'un séjour d'études équivalent à un ou deux trimestres gérés dans le cadre d'un partenariat bilatéral, d'un consortium ou de la convention CREPUQ, notre Bureau du registraire vous a fait parvenir une lettre d'admission comprenant un annexe de formulaire de choix de cours. Théoriquement, vous avez déjà complété cette annexe selon votre choix de cours initial (inclus dans votre demande de participation aux échanges), la disponibilité des cours et les suggestions de votre coordonnateur aux affaires départementales.

Or, il est possible que certaines questions demeurent, que certains cours ne vous soient pas autorisés ou que quelques cours autorisés entrent en conflit malgré les horaires disponibles. Vous devrez alors prévoir d'autres cours pour les remplacer. Vous aurez jusqu'à la fin de la période des modifications de cours de chaque début de trimestre pour apporter des changements à votre horaire sans pénalité administrative et académique.

Pour vous aider dans votre choix de cours, visitez le site web de l'ÉTS (<http://www.etsmtl.ca>) où vous retrouverez l'information relative aux cours offerts à chaque trimestre pour chaque département. Pour vous assurer de la validation de votre formation à votre retour à votre établissement d'attache, le choix de vos cours doit être approuvé par votre établissement d'attache et par votre département d'accueil à l'ÉTS. Votre choix de cours doit normalement correspondre à votre niveau d'études, soit l'équivalent du diplôme d'ingénieur à l'ÉTS (niveau baccalauréat).

En échange régulier au 1er cycle (cycle du diplôme d'ingénieur), vous devez vous inscrire à un minimum de 12 crédits par trimestre, ce qui équivaut à 3 ou 4 cours. Un cours de 3 crédits représente environ 39 heures d'enseignement et 24 heures de travaux pratiques. Les cours de quatre crédits représentent quant à eux environ 39 heures d'enseignement et 36 heures de travaux pratiques. Dans le cadre d'un cursus imbriqué, les étudiants admis doivent s'inscrire à un minimum de 9 crédits par trimestre dans un programme de maîtrise.

#### **Liens utiles**

- [Répertoire des cours de 1er cycle](#)
- [Horaire et planification des cours](#)
- [Annuaire](#)
- [Inscription avec ChemiNot](#) – vidéo sur youtube.com

Note: les horaires définitifs des cours seront disponibles sur le site de l'ÉTS au début de chaque trimestre.

#### **Possibilité d'inscription aux cours de maîtrise pour les étudiants admis en programme d'échange**

Lors de son deuxième trimestre à l'ÉTS, l'étudiant en programme d'échange à l'ÉTS qui est inscrit dans un programme conduisant au diplôme d'ingénieur (équivalent à bac+5 ou M2) dans son établissement d'attache peut être inscrit à un maximum de 3 cours offerts aux cycles supérieurs (maîtrise) en plus des cours de 1<sup>er</sup> cycle (baccalauréat) accessibles lors d'un trimestre d'études à temps complet (12 crédits). Vous devez néanmoins remplir les conditions suivantes :

1. lors du premier trimestre d'études en programme d'échange, vous ne

devez vous inscrire qu'à des cours de 1<sup>er</sup> cycle;

- 1) vous devez avoir obtenu une moyenne générale d'au moins 3,2/4,3 pour l'ensemble des cours suivis en programme d'échange avant de vous inscrire à des cours de cycles supérieurs;
- 2) vous devez avoir atteint le niveau bac+5 ou M2 (année terminale de votre programme conduisant au diplôme d'ingénieur) au moment de votre inscription à des cours de cycles supérieurs lors du deuxième trimestre consécutif d'études en programme d'échange.

Votre demande initiale de choix de cours peut être modifiée en fonction des règles d'inscription et de la planification des horaires.

Les étudiants en programme d'échange ne sont pas autorisés à s'inscrire aux cours suivant : Projets synthèse (xxx790), Projets spéciaux (xxx791) et Stage industriel (PCx x10).

Toute question d'ordre académique doit être traitée en collaboration avec votre coordonnateur aux affaires départementales de votre département (*c.f. : pp.5-6 du guide*). Une fois le choix de vos cours validé par le coordonnateur de l'ÉTS et votre responsable académique de votre établissement d'attache, vous devrez vous présenter en personne au Bureau du registraire pour compléter votre inscription et le choix de vos cours.

### **Votre adresse postale**

En tout temps, n'oubliez pas d'aviser le Bureau du registraire de tout changement d'adresse postale. Vous pouvez vous-même modifier votre adresse dans le [Guichet interactif](#).

### 4.2.3 Étudiants admis en cursus imbriqué de 2<sup>e</sup> cycle (maîtrise et DESS), étudiants à la maîtrise, et étudiants au doctorat

Dès votre premier trimestre à l'ÉTS, vous serez inscrit au programme de cycle supérieur (maîtrise, doctorat) pour lequel vous avez fait une demande d'admission. Si ce n'est déjà fait, vous aurez à vous trouver un professeur superviseur. Avant votre arrivée ou lors de votre premier trimestre d'études à l'ÉTS, le directeur du programme d'études auquel vous êtes inscrit pourra vous aider dans cette démarche. Nous vous conseillons fortement d'entrer en contact avec lui dès que possible.

Une des particularités de la plupart des programmes d'études de cycles supérieurs est qu'ils reposent en grande partie sur la réalisation d'une activité de synthèse, d'un projet de recherche ou d'un projet de développement d'envergure. Pour vous soutenir et vous encadrer dans cette tâche, un professeur de l'École jouera auprès de vous le rôle de directeur d'activité de synthèse, de mémoire ou de thèse. Il est à noter que ce professeur est souvent appelé directeur de recherche.

Pour vous aider à identifier un directeur de recherche, visitez les sites Internet suivants :

- <http://www.etsmtl.ca/Futurs-etudiants/Cycles-sup/Directeur-recherche-et-sujet>
- <http://www.etsmtl.ca/Recherche/Expertises-prof>

Il est important de savoir que pour être admis :

- **Au doctorat**, vous devez déjà avoir identifié officiellement votre sujet de recherche et votre directeur au moins

trois semaines avant la période d'inscription du premier trimestre.

- **Au programme de maîtrise avec mémoire (ou en cursus imbriqué avec mémoire)**, il n'est pas obligatoire d'avoir identifié votre sujet de recherche et d'avoir pris entente avec le professeur qui sera votre directeur. Cette démarche d'identification est tout de même fortement recommandée. En effet, le fait d'identifier vos intérêts de recherche et de prendre entente avec un professeur maximisera vos chances d'être admis au programme, d'être inclus dans un groupe de recherche et peut-être de bénéficier d'un financement de la part de votre directeur.

Si vous n'avez pas identifié votre sujet de recherche et votre directeur lors de votre inscription au programme, vous **devrez** les identifier avant votre inscription au deuxième trimestre d'études. Les étudiants qui n'auront pas de directeur à ce moment-là seront transférés dans le programme de maîtrise sans mémoire. Il est donc **IMPORTANT** d'identifier un directeur au cours de votre premier trimestre.

- Au programme de 2<sup>e</sup> cycle sans mémoire (**maîtrise sans mémoire, diplôme d'études supérieures spécialisées DESS, ou cursus imbriqué sans mémoire ou en DESS**), il n'est pas nécessaire d'avoir identifié un projet (pour l'activité synthèse) ou un éventuel directeur. Il est à noter que vous devrez toutefois identifier le sujet de votre activité synthèse et votre directeur au plus tard six crédits avant d'avoir

terminé votre scolarité. Pour les programmes courts, uniquement composés de cours, il n'y a aucun projet, ni de directeur.

**Consultez le site Étudiants actuels sous la rubrique «Réalisation des études» et «[Déroulement des études](#)» pour tout connaître sur la planification de votre arrivée.**

Dès le début de votre premier trimestre, nous vous suggérons de prendre connaissance du...

- Guide du déroulement des études des programmes de [doctorat](#): Le programme de doctorat de l'ÉTS se démarque par la nature appliquée des travaux que les étudiants y effectuent.

Deux profils sont offerts:

Recherche appliquée = 2 cours optionnels, un examen doctoral, une thèse de 75 crédits.

Innovation industrielle = 2 cours optionnels, 5 cours de gestion, un examen doctoral, une thèse de 60 crédits en industrie.

- Guide du déroulement des études d'un programme de [maîtrise avec mémoire](#): La structure des programmes avec mémoire de l'ÉTS se distingue par l'importance accordée à la recherche. Des 45 crédits nécessaires à l'obtention d'un diplôme de maîtrise, 15 crédits sont consacrés à la scolarité et 30 à la recherche et à la rédaction d'un mémoire. De plus, pour être bien préparés à la recherche, les étudiants doivent tous réussir un

cours de planification de recherche en ingénierie.

- Guide du déroulement des études des programmes de [2<sup>e</sup> cycle sans mémoire](#): Il existe différents types de programmes de 2<sup>e</sup> cycle sans mémoire. Le programme court consiste en une série de cinq cours sur un thème donné. Le DESS comporte pour sa part cinq cours de trois crédits et un projet de 15 crédits, ou huit cours et un projet technique de 6 crédits. Enfin, la maîtrise professionnelle se présente ainsi : 30 crédits de scolarité (dix cours) et un projet de 15 crédits, ou encore 39 crédits de scolarité et un projet technique de 6 crédits. Le projet permet entre autres à un étudiant déjà sur le marché du travail d'identifier un problème concret dans son entreprise et de contribuer à sa résolution.

Nombreux à aspirer à un poste de gestionnaire, les étudiants qui effectuent une maîtrise sans mémoire doivent suivre de quatre à six cours de gestion liés au domaine du génie. Ainsi, en s'inscrivant à un programme professionnel, ils peuvent approfondir leurs connaissances techniques et développer des habiletés de gestion.

### **Choix de cours**

En vous référant à la liste des cours de votre programme d'études, vous devez faire votre inscription, chaque trimestre, par le système [ChemiNot](#) (système intégré de consultation et d'inscription). Ce système vous indiquera l'offre de cours disponible pour le trimestre courant. Vous pouvez aussi vous adresser au Bureau du

registraire. Consultez le [calendrier universitaire](#) pour connaître les périodes d'inscription de chaque trimestre.

Lien utile : [Inscription avec ChemiNot](#) - vidéo sur [youtub.com](#)

### **Votre adresse postale**

En tout temps, n'oubliez pas d'aviser le Bureau du registraire de tout changement d'adresse postale. Vous pouvez vous-même modifier votre adresse dans le [Guichet interactif](#).

### **4.2.3.1 Particularités pour les étudiants admis en cursus imbriqué : Cheminement universitaire et frais de scolarité**

L'étudiant admis en programme de « cursus imbriqué » s'engage à obtenir un double diplôme, celui de l'ingénieur français et celui de la maîtrise à l'ÉTS. L'étudiant intéressé est admis directement à la maîtrise sans avoir complété sa formation d'ingénieur. Il doit avoir réussi avec succès le niveau M1 du diplôme d'ingénieur français et avoir obtenu une approbation officielle de son responsable.

Seuls les étudiants internationaux en provenance des établissements partenaires sont admissibles au programme de cursus imbriqué.

<http://www.etsmtl.ca/International/Etudiants-etrangers/Etablissements-partenaires>

### **Cheminement universitaire**

L'étudiant qui a été admis au programme de maîtrise de cursus imbriqué de 45 crédits s'engage à réussir les 30 premiers crédits à

l'intérieur de la première année de son inscription.

Il doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits de cours aux cycles supérieurs, dès sa première inscription à l'ÉTS et ce pour chaque trimestre d'études conduisant au diplôme de maîtrise en ingénierie (M. Ing.).

Vous avez reçu une lettre d'admission dans laquelle se retrouvent les indications d'accès à distance au système informatisé [ChemiNot](#). Nous vous conseillons fortement de faire le choix de vos cours dès maintenant à l'aide de ce système. Ainsi, à votre arrivée à l'ÉTS, vos cours seront déjà officialisés. Il ne restera plus qu'à remettre vos documents d'immigration (*c.f. pp.7-8 du guide*) au Bureau du registraire pour confirmer votre inscription, obtenir votre carte étudiante et vos droits d'accès aux locaux et services de l'ÉTS.

Habituellement, le choix des cours et l'orientation de la recherche (ou du travail de recherche) s'effectuent en collaboration entre le directeur de programme, le directeur de thèse (professeur superviseur) et l'étudiant.

Aucun changement de programme n'est automatiquement autorisé. Dans le cas où un étudiant serait admissible à un nouveau programme de maîtrise, il est fortement suggéré à l'étudiant de contacter son université d'attache afin d'obtenir l'accord des responsables académiques.

### **Engagement financier**

Selon le type d'école d'origine de l'étudiant (public ou privé), les modalités financières des frais de scolarité diffèrent selon l'entente spécifique établie entre l'ÉTS et chacun des partenaires. Si vous avez des questions concernant l'entente signée, contactez le BREM.

#### 4.2.4 Stagiaires internationaux en laboratoire

Des séances d'accueil pour les stagiaires en laboratoire ont lieu les lundis de 11 h à 11h50 à la salle A-0160 (près de la bibliothèque). Pendant le trimestre de l'été, ces séances ont lieu les mardis de 11 h à 11h50. Vous recevrez de l'information quant à la logistique de votre arrivée et serez orienté au Bureau du registraire où vous formaliserez votre inscription. À la fin de la séance un étudiant de l'ÉTS vous amènera pour une visite guidée de l'école. Confirmez votre participation à la séance d'accueil un minimum d'une semaine à l'avance en envoyant un courriel à l'adresse [accompagnement@etsmtl.ca](mailto:accompagnement@etsmtl.ca).

Tous les étudiants internationaux stagiaires doivent être inscrits à l'ÉTS. Le Bureau du registraire vous attribuera un sigle d'inscription à temps complet vous permettant d'obtenir un relevé de notes officiel de l'ÉTS à la suite de votre passage dans votre laboratoire d'accueil. Ce bulletin indiquera « succès » ou « échec ».

Il est aussi important de prendre contact avec le professeur superviseur qui vous accueillera au sein du laboratoire et d'explorer [les domaines de recherche des professeurs](#) de l'ÉTS. Il est important de prendre un rendez-vous avec lui afin qu'il puisse vous orienter et vous intégrer à votre nouvelle équipe de travail.

#### Assurance santé obligatoire

Pour valider votre inscription, vous devez être couvert par l'assurance santé de la RAMQ ou celle de l'ÉTS (Desjardins), selon votre statut. Sans adhésion à l'assurance maladie, l'inscription n'est pas complétée et vous n'aurez pas accès à vos droits et privilèges d'étudiant (tels que les accès aux locaux, à la bibliothèque, au courriel, au

service des sports, présence officielle à vos cours, etc..).

Voir la section 3.3 du guide pour plus d'information.

#### Immigration

N'oubliez pas – pour effectuer un stage en laboratoire vous devez procurer un permis de travail auprès du gouvernement canadien.

#### Votre adresse postale

En tout temps, n'oubliez pas d'aviser le Bureau du registraire de tout changement d'adresse postale. Vous pouvez vous-même modifier votre adresse dans le [Guichet interactif](#).

## 5. Quoi apporter avec vous

### Aide Mémoire

- √ Passeport
- √ Billet d'avion
- √ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), *selon votre cas*
- √ Lettre d'introduction d'Immigration Canada pour l'obtention du permis d'études, *selon votre cas*
- √ Lettre d'introduction d'Immigration Canada pour l'obtention du permis de travail stage coop (*pour les étudiants au baccalauréat, cursus d'ingénieur*)
- √ Permis de travail, *selon votre cas*
- √ Lettre d'admission de l'ÉTS
- √ Formulaire pour l'inscription à la RAMQ si vous êtes citoyen d'un pays ayant signé une entente avec le Québec (voir section 3.3)
- √ Preuve de fonds suffisants
- √ Acte de naissance, fiche d'état civil ou extrait de naissance
- √ Preuve d'inscription à l'établissement d'attache (*pour les étudiants en programme d'échange, en cursus imbriqué et en stage de laboratoire*)
- √ Ordonnances pour médicaments, etc.
- √ Certificat de mariage (s'il y a lieu)
- √ Numéros d'urgence (tels ceux de votre consulat ou ambassade étatique au Canada, etc.)
- √ Permis de conduire international
- √ **Photocopies de tous ces documents**, à garder séparément (copie à laisser dans votre pays d'origine et copie à apporter avec vous)
- √ 4 à 6 photos de vous (format passeport);
- √ des objets qui représentent votre pays d'origine (photos, musique, vidéos, cartes postales, costumes, affiches, recettes, etc.);

## 6. Votre arrivée à Montréal

### 6.1 Date d'arrivée

Nous vous suggérons d'arriver au moins deux semaines avant le début de vos cours afin de bien vous intégrer à l'ÉTS et de vous trouver un logement. Notez que l'ÉTS est fermée pendant la période des Fêtes.

### 6.2 Arrivée à l'aéroport

La plupart des étudiants arrivent à l'aéroport Trudeau de Montréal. Au bureau de l'immigration canadienne de l'aéroport, vous devrez présenter votre passeport, et selon le cas, votre Certificat d'acceptation du Québec et votre lettre d'introduction de l'ambassade du Canada autorisant la délivrance du permis (permis d'études, permis de travail). Les agents d'immigration ont aussi le droit de vous demander votre lettre d'admission à l'ÉTS et des preuves de fonds. **Gardez ces documents avec vous dans votre bagage à main.**

Si vous êtes exempté du permis d'études, l'agent d'immigration ajoutera un sceau ou un timbre à votre passeport. Ceci confirme la date de votre entrée au Québec et le début de votre période de six mois de séjour en tant que visiteur.

#### 6.2.1 Service Accueil Plus

Le service Accueil Plus s'adresse aux nouveaux étudiants internationaux qui viennent étudier dans un établissement québécois. À la rentrée d'automne, ce service vous propose un accueil personnalisé qui simplifiera votre arrivée. Vous devez vous inscrire sur le site web d'Accueil Plus pour participer.

<http://www.accueilplus.ca/>

### **6.3 Transport de l'aéroport vers le centre-ville de Montréal**

De l'aéroport Trudeau (situé à 25 km du centre-ville), il est conseillé de prendre l'autobus 747 au coût de 8 \$ (le trajet en taxi coûte environ 38 \$). L'autobus 747 vous conduira jusqu'à la Station centrale d'autobus de Montréal, située à la station de métro Berri-UQAM.

<http://www.stm.info/info/747.htm>

## **7. Hébergement**

### **7.1 Logement temporaire**

Si vous devez vous trouver un logement temporaire à votre arrivée, vous pouvez consulter le site de [Tourisme Montréal](#). Plusieurs étudiants étrangers choisissent de se loger temporairement à [l'Auberge jeunesse de Montréal](#) à proximité de l'ÉTS.

### **7.2 Recherche d'un logement**

Nous vous conseillons de consulter le site [Hébergement hors campus](#). Vous pouvez utiliser un local aux Services aux étudiants (A-2700) pour effectuer vos recherches de logement une fois sur place (téléphone et internet disponibles). Vous pouvez aussi utiliser les ordinateurs à la bibliothèque.

Choisir un lieu de résidence est la responsabilité de tout étudiant, puisqu'il fait appel aux goûts et aux ressources financières de chacun. De façon générale, il est relativement facile pour les étudiants internationaux de trouver du logement à Montréal. Il est cependant recommandé d'arriver quelques jours avant le début des classes. Dans la majorité des cas, il faut compter moins de 15 jours pour trouver un endroit où demeurer.

La majorité des étudiants qui habitent à l'extérieur du campus choisissent d'habiter en colocation. La colocation vous permet de

partager les frais et de vous intégrer plus rapidement à la vie montréalaise, surtout si vous partagez votre logement avec des étudiants qui habitent à Montréal depuis quelque temps.

Le nombre de chambres en résidences universitaires à l'ÉTS est géré par le service des résidences étudiantes. Si vous désirez réserver une chambre, veuillez consulter le site Internet de [Services des résidences](#) pour vous rendre admissible en remplissant le formulaire d'inscription. La priorité est accordée aux étudiants réguliers de l'ÉTS (y compris les étudiants internationaux de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle).

### **7.3 Le bail**

Le bail est un contrat légal entre le propriétaire du bâtiment et le locataire. Il est normalement d'une durée de 12 mois et débute bien souvent en juillet. Il existe aussi des baux au mois ou à la semaine, mais ils sont beaucoup plus rares. Il est très important de lire attentivement le contrat avant de s'engager, les responsabilités du locataire et du propriétaire y étant décrites. Pour obtenir plus de renseignements sur les droits des locataires et leurs obligations, contactez la [Régie du logement](#) au 514-643-2245.

### **7.4 Assurance habitation**

L'assurance habitation est primordiale lorsque vous décidez de louer un logement. En effet, au Québec, le locataire est responsable de ses biens personnels et des dommages qu'il peut causer à autrui. Il est donc très important de se doter d'une assurance couvrant la totalité de la valeur des biens et la responsabilité civile. Le [Bureau d'assurance du Canada](#) fournit des informations à ce sujet.

## 7.5 Service téléphonique

Pour obtenir le service téléphonique de base au Québec, il faut contacter [Bell Canada](#) ou [Vidéotron](#). Le service de base est un montant fixe facturé chaque mois. Au Québec, quels que soient le nombre et la durée des appels, le montant de la facture sera toujours le même pour les appels locaux. Il faut toutefois faire attention aux coûts des interurbains qui s'élèvent assez rapidement, surtout pour les appels outre-mer. De nombreuses compagnies offrent toutefois des forfaits. Le choix de la compagnie s'effectue en fonction des besoins des clients.

## 7.6 Appels interurbains

Vous pouvez vous procurer des cartes d'appels internationaux dans la plupart des dépanneurs de Montréal, y compris les dépanneurs situés dans les stations de métro.

[Skype](#) est un système de téléphonie par Internet, bien connu des voyageurs. Pour l'utiliser gratuitement, il faut que le destinataire de votre appel et vous-même ayez téléchargé le programme sur vos ordinateurs respectifs. Demandez à vos êtres chers de l'installer avant votre départ pour Montréal! Il faut un casque d'écoute avec micro.

## 7.7 Chauffage et électricité

Si le chauffage et l'électricité ne sont pas inclus dans le prix de location du logement, le locataire doit aviser [Hydro-Québec](#) afin de régler correctement ses comptes.

## 7.8 Adresse postale temporaire

Le Bureau du recrutement et de la mobilité étudiante (BREM) accepte de recevoir vos lettres jusqu'à ce que vous ayez votre propre adresse locale. Le BREM gardera vos lettres pour trois mois, mais vous devrez vous présenter à leur bureau pour les récupérer (A-1100). Le BREM ne peut pas recevoir vos paquets. Vos lettres devront être adressées à :

(Nom et prénom)

École de technologie supérieure

Bureau du recrutement étudiant et de la mobilité (BREM)

1100, rue Notre-Dame Ouest

Montréal (Québec) H3C 1K3

CANADA

## 8. Informations pratiques sur la vie à l'ÉTS

### 8.1 Carte étudiante

Vous devez avoir votre carte étudiante avec vous en tout temps. Elle est la preuve de votre statut d'étudiant à l'ÉTS et vous donne accès à de nombreux locaux (laboratoires, salles de classe, salle d'entraînement, etc.). Vous pourrez obtenir votre carte à la suite de votre inscription (remise de documents au Bureau du registraire à votre arrivée) en vous présentant au Service de l'équipement (A-1410).

### 8.2 Guichet interactif

Le [guichet interactif](#) est un système informatisé qui vous permet de vous inscrire aux cours (ChemiNot), de consulter votre dossier (SIGNETS) et de réserver votre casier. Vous pouvez effectuer vous-même votre changement d'adresse à partir du guichet interactif, dans la rubrique « Renseignements personnels ».

### 8.3 Connaissance du français

Tous les étudiants qui s'inscrivent à l'ÉTS doivent maîtriser la langue française de façon à bien réussir leurs cours.

### 8.4 Les Services aux étudiants (SAÉ)

Les Services aux étudiants (local A-2700) ont pour mandat d'assurer un milieu de vie stimulant favorisant la réussite scolaire des étudiants et leur développement personnel. Les SAÉ interviennent dans [l'aide financière](#), le [soutien psychologique](#) et tous les services reliés à la qualité de vie étudiante, y compris l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux

et des nouveaux résidents permanents. Pour plus d'information concernant les services offerts aux étudiants internationaux, contactez Alison Threatt ([alison.threatt@etsmtl.ca](mailto:alison.threatt@etsmtl.ca)).

Les SAÉ offrent également des services d'appui en communication tel un service d'interprètes et l'accompagnement à la rédaction. Pour plus d'information, contactez Chantal Gamache ([chantal.gamache@etsmtl.ca](mailto:chantal.gamache@etsmtl.ca)).

### La vie étudiante

La vie d'un étudiant à l'ÉTS est habituellement bien remplie : cours, laboratoires de recherche, travaux pratiques, études, loisirs, sports, activités socioculturelles, etc. Vous voulez connaître les activités sociales, sportives et culturelles de l'ÉTS? Renseignez-vous auprès des Services aux étudiants (SAÉ) ou de [l'Association des étudiants de l'ÉTS](#) (AÉÉTS). Ils offrent une multitude de services et organisent des activités de toutes sortes sur le campus même de l'École ou à l'extérieur. S'intégrer à l'ÉTS c'est facile, c'est une question de volonté!

### Le Centre sportif

Tous les étudiants de l'ÉTS sont membres du [Centre sportif](#) de l'ÉTS. Les installations sportives sont généralement accessibles aux heures d'ouverture de l'ÉTS, tous les jours. Le mandat du Centre sportif est d'offrir une programmation adaptée aux besoins des étudiants en vue de contribuer à leur bien-être physique et de favoriser la qualité de vie étudiante.

### Les activités socioculturelles

Les SAÉ apportent [leur soutien à toute initiative socioculturelle](#), à des activités, à

des conférences, etc. Le campus compte aussi un [resto-pub](#) géré par l'Association étudiante, un lieu de détente et de rencontre privilégié pour les étudiants de l'ÉTS. L'Association des étudiants favorise aussi l'intégration des nouveaux étudiants en organisant une foule d'activités tout au long de la première semaine de cours pour leur permettre de s'intégrer et de développer leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Il existe aussi plusieurs [clubs étudiants](#). On y met en pratique les notions acquises en participant à la réalisation de divers projets technologiques tels véhicule solaire, robot marcheur, sous-marin à propulsion humaine, voiture de course monoplace, etc. Les étudiants de l'ÉTS sont reconnus pour leur ingéniosité et ont gagné plusieurs compétitions internationales.

**Pour plus d'information** concernant les activités de la vie étudiante à l'ÉTS, contactez Martin Minville ([martin.minville@etsmtl.ca](mailto:martin.minville@etsmtl.ca)) ou Pascale Cloutier ([pascale.cloutier@etsmtl.ca](mailto:pascale.cloutier@etsmtl.ca)).

## **8.5 Le Service de la bibliothèque**

Le [Service de la bibliothèque](#) offre les ressources et les services documentaires requis par les secteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'administration de l'École; ses locaux sont conçus dans le but de faciliter le travail individuel ou collectif et peuvent accueillir plus de 270 usagers.

## **8.6 Adresse électronique**

Il est essentiel de relever régulièrement vos courriels à l'adresse de l'ÉTS qui vous sera donnée à votre inscription. Toute correspondance de l'ÉTS sera envoyée à cette adresse.

## 9. Informations pratiques sur la vie à Montréal

### 9.1 Soins médicaux

#### Service téléphonique Info-Santé

811 – Service accessible 24 heures sur 24  
Si vous avez besoin d'un conseil de santé, désirez être informé des ressources et cliniques dans votre quartier, ou pour recommander quelqu'un qui a besoin d'aide ou d'assistance, vous pouvez composer en tout temps le numéro de téléphone de votre CLSC. Une infirmière vous répondra. Notez que ce numéro ne remplace pas les services d'urgence 911.

#### En cas d'urgence

Composez le **911** (service disponible 24 heures sur 24).

**OU**

#### **Pour joindre le Service de sécurité de l'ÉTS 24 heures sur 24 :**

- à partir d'un téléphone de l'extérieur de l'ÉTS: composez le 514-396-8900
- à partir d'un téléphone à l'intérieur de l'ÉTS : composez le 8900
- en cas d'urgence à partir d'un téléphone interne de l'ÉTS, composez le poste 55 (ne faites pas le « 9 » avant)

### 9.2 Cliniques près de l'ÉTS

Voici les coordonnées des cliniques situées près de l'ÉTS. Assurez-vous d'avoir vos documents d'assurances médicales et votre carte étudiante en main. Les horaires de ces cliniques varient, alors il est suggéré d'appeler avant de vous y rendre. Comme l'attente peut être longue, nous vous

suggérons de vous présenter dès l'ouverture de la clinique le matin.

#### **CLSC St-Henri**

3833, rue Notre Dame Ouest  
514-933-7541

#### **Clinique médicale En route**

895, rue de la Gauchetière Ouest  
Gare Centrale  
Bureau F5 (près du McDonald)  
514-954-1444  
Métro Bonaventure

#### **Promed Medical and Dental Centre**

1500, av. McGill College  
Place Montréal Trust, bureau C11  
514-845-1800  
Métro McGill

#### **Clinique Médicale Métro Medic**

1253, rue Guy  
514-932-2122  
Métro Guy-Concordia

#### **CLSC Métro**

801, boul. De Maisonneuve Ouest  
514-934-0354  
Métro Guy-Concordia

#### **Autres numéros utiles**

Assistance annuelle : 411 (pour obtenir un numéro au Canada)  
Opératrice (pour faire un appel à frais virés) : 0  
Code régional du Montréal métropolitain : 514

### 9.3 Services bancaires

Les banques sont généralement ouvertes du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h. Pour ouvrir un compte de banque, vous aurez probablement à fournir votre carte étudiante de l'ÉTS, votre passeport et votre adresse locale. Plusieurs banques offrent aux étudiants des tarifs réduits sur les frais de service (retraits et dépôts, utilisation de la carte de débit, etc.). Renseignez-vous bien au sujet de ces frais. À l'ouverture de votre compte, on vous remettra une carte de débit ou une carte de guichet automatique que vous pourrez utiliser dans des guichets bancaires partout à Montréal.

Vous aurez sans doute besoin d'un carnet de chèques, qui vous sera utile pour payer votre loyer et autres factures. Vous devez commander ces chèques à votre banque.

Un guichet automatique de la caisse Desjardins se trouve près de la cafétéria de l'ÉTS (Pavillon A).

Autres succursales bancaires près de l'ÉTS (pour l'ouverture d'un compte) :

#### **Desjardins**

1355, rue St-Jacques Ouest  
Tél. 514-380-8000

#### **Banque TD Canada Trust**

800, boul. René-Lévesque Ouest  
Tél. 514-861-9781

#### **Banque Nationale**

600, rue de la Gauchetière Ouest  
Tél. 514-349-5555

#### **Banque de Montréal**

670, rue Ste-Catherine Ouest  
Tél.: 514- 877-8010  
2005, rue Peel  
Tél.: 514- 877-7320

### 9.4 Climat

Le sud du Québec jouit officiellement d'un climat tempéré, mais à Montréal, cela signifie qu'en quelques heures seulement, le mercure peut passer de moins 10° Celsius à plus 10° Celsius ou inversement. Le taux d'humidité augmente la chaleur en été et le vent intensifie le froid en hiver; la lecture du thermomètre peut donc être trompeuse...

Pour vous renseigner sur le climat lors de votre séjour au Québec, consultez le site [Météomédia](#).

### 9.5 Transport en commun

Montréal possède réseau de transport en commun rapide et sécuritaire. Le métro et l'autobus sont organisés en système intégré et ce réseau s'étend sur tout le territoire métropolitain. Le métro comporte 65 stations réparties sur 4 lignes.

**Ligne verte** : HonoréBeaugrand/Angrignon

**Ligne orange** : Montmorency/Côte-Vertu

**Ligne jaune** : Berri-UQAM / Longueuil

**Ligne bleue** : Saint-Michel /Snowdon

Plan du métro disponible sur le site de la [STM](#).

Plus de 150 parcours d'autobus et quelque 3 800 arrêts sont répartis sur le territoire. Les billets ou titres de transport sont les mêmes pour le métro et l'autobus. Ils sont vendus à l'intérieur des bouches de métro et dans plus de 600 commerces dépositaires : dépanneurs, pharmacies, coopérative ÉTS, etc. Un billet de correspondance est émis dans le métro qui permet de prendre l'autobus et vice-versa pour le billet de correspondance émis dans l'autobus.

Vous pouvez planifier vos déplacements en autobus et en métro (horaires, trajets) à

partir du site de la [Société de transport de Montréal](#).

Avec la rubrique « *tous azimuts* », vous pourrez inscrire votre adresse de départ et votre adresse d'arrivée, et le calculateur de trajet vous indiquera comment vous rendre.

Il y a environ 20 lignes d'autobus qui sont en service 24 h sur 24.

## 9.6 Carte mensuelle de métro

La carte mensuelle d'autobus et métro (CAM) vous donne accès illimité au métro et aux autobus. Les étudiants de 18 à 25 ans qui résident à Montréal peuvent voyager avec une Carte Opus mensuelle à [tarif réduit](#). Pour connaître les tarifs, visitez le site [STM](#).

Conditions d'admissibilité pour une Carte Opus étudiant:

- résider sur l'Île de Montréal;
- être étudiant à temps plein;
- avoir moins de 26 ans au 31 octobre de l'année courante.

La carte Opus étudiant émise au début de l'année scolaire est valide jusqu'au 31 octobre de l'année suivante pour les déplacements effectués avec la CAM mensuelle seulement sur le réseau autobus et métro de la STM. Avant de vous rendre sur place (adresse ci-dessous), vérifiez le moment où ils seront présents à l'ÉTS pour l'émission de la carte. Vous aurez besoin des documents suivants :

- preuve d'âge: carte d'assurance maladie, passeport, acte de naissance ou permis de conduire;
- preuve de résidence: compte de taxes, facture d'Hydro-Québec ou de Bell émise à votre nom et à votre adresse civique, permis de conduire ou document officiel de

l'établissement scolaire indiquant votre adresse civique;

- études à temps plein: formulaire [Preuve de fréquentation scolaire à temps plein](#) dûment rempli par le Bureau du registraire de l'ÉTS
- 14 \$ en argent comptant

Avec ces documents, présentez-vous au Studio Photo de la STM situé au 2020, rue University, niveau [métro McGill](#) Téléphone : 514-876-0125. Vérifiez les [heures d'ouverture](#).

## 9.7 Trouver une adresse à Montréal

Le boulevard Saint-Laurent divise la ville en *Est* et *Ouest*. Par exemple, si vous cherchez l'adresse d'un commerce sur le boulevard de Maisonneuve Est, il se trouvera à l'est de Saint-Laurent.

## 9.9 Vélos

Montréal est dotée d'un réseau de pistes cyclables. Consultez le site de [Vélo Québec](#) pour avoir la carte des pistes cyclables et obtenir plusieurs renseignements pratiques sur le vélo à Montréal dont le *Petit manuel à l'intention du cycliste urbain*.

Il est possible de vous procurer un vélo usagé. Quelques boutiques de location de vélos vendent les vélos de leur flotte de location à la fin de la saison estivale. Obtenez la liste des boutiques de vélo à Montréal en consultant Véloptimum.

Il est essentiel de vous procurer un bon cadenas pour votre vélo. À l'ÉTS, il est possible de garer votre vélo dans le stationnement souterrain. Un dépôt de 30 \$ est exigé pour la location de la clé du cadenas (fourni par le Service de l'équipement). Adressez-vous au Service de l'équipement (Pavillon A) pour connaître

les frais de stationnement par trimestre ou par année.

Vous aimerez aussi certainement louer un vélo Bixi pendant votre séjour à Montréal, le système de libre service de vélos. Un stationnement Bixi se trouve devant le pavillon B de l'ÉTS.

<https://montreal.bixi.com/>

### 9.10 Permis de conduire

Si votre permis de conduire est valide et s'il l'autorise, vous pouvez conduire une automobile ou une motocyclette au Québec pendant la durée de vos études ou de votre stage sans être titulaire d'un permis de conduire du Québec. Cependant, vous devez respecter les conditions spécifiées sur votre permis.

Si votre permis de conduire n'est pas en français ou en anglais, il est fortement recommandé de vous procurer un permis de conduire international. Pour l'obtenir, vous devez en faire la demande dans le pays où vous avez obtenu votre permis de conduire, et ce, avant de quitter votre pays. Votre permis de conduire doit toujours accompagner votre permis de conduire international.

Pour plus d'information : [Société de l'assurance automobile du Québec](#).

### 9.11 Location de voitures

#### Communauto

Ce service s'adresse aux étudiants qui habiteront à Montréal au moins un an (durée minimale du contrat). Communauto est un service d'auto partage et une entreprise à vocation sociale et environnementale. En adhérant à Communauto, on accède à un parc d'automobiles pouvant être louées pour

une heure, une journée ou plus longtemps, selon les besoins. Ce service est moins cher que les locateurs traditionnels (Discount, Budget, etc.) mais exige un dépôt initial de 500\$ (remboursable lorsque l'on quitte le service).

### 9.12 Covoiturage

[Allo Stop](#) est une entreprise de covoiturage qui vous met en contact avec des automobilistes pour des déplacements au Québec. Les automobilistes s'abonnent sur présentation de leur permis de conduire (devant être valide depuis au moins deux ans) et des enregistrements officiels de leur véhicule. Les noms et les numéros de téléphone demeurent confidentiels, car c'est Allo Stop qui se charge de recommander les passagers au point de rencontre fixé par l'automobiliste. Allo Stop veille à ce que deux passagers au minimum soient recommandés à chaque automobiliste. Le coût de l'abonnement pour un an est de 6 \$.

### 9.13 Bureaux de poste

Les bureaux de poste les plus près de l'ÉTS se situent :

Bureau de poste  
1323, rue Saint-Jacques  
(à l'angle de la rue de la Montagne)  
1-800-267-1177

Pharmacie Jocelyn Lacroix  
(bureau de poste à l'intérieur de la pharmacie)  
Gare Centrale  
895, rue de la Gauchetière Ouest  
1-800-267-1177

## 9.14 Épiceries

Les grandes chaînes de marchés d'alimentation à Montréal sont Métro, Provigo, IGA, Maxi et Loblaws. Une épicerie Métro se trouve sur le rez-de-chaussée des résidences de l'ÉTS. Il existe aussi des centaines de petites fruiteries, boulangeries et épiceries spécialisées, ainsi que des magasins d'aliments naturels et biologiques. Si vous suivez une diète particulière (kasher, halal, végétarienne, coeliaque), vous trouverez des épiceries spécialisées qui répondront à vos besoins. Voici quelques noms :

**Adonis** (marché libanais) 2001, rue Sauvé Ouest, Montréal, 514-382-8606

**Andes** (marché latino) 4387, boul. Saint-Laurent, 514-848-1078

**Fairmount Bagel** (bagels typiquement montréalais au four à bois) 74, rue Fairmount Ouest, 514-272-0667

**Guanacan** (marché africain), 549 rue Ogilvie, 514-278-6987

**Jean-Talon Bazar** (marché indien), 690 Jean-Talon Ouest, 514-278-7873

**Korean Grocers** 6151, Sherbrooke Ouest, 514-487-1672

**Kosher City** 4765, rue Van Horne, 514-733-2838

**Kosher Quality Bakery** 5855 Victoria, 514-731-7883

**Marché oriental Saint-Denis**, 7101, rue Saint-Denis, 514-271-7878

**Milano** (épicerie italienne) 6862 Saint-Laurent 514-273-8558

**Miyamoto** (marché japonais) 382, rue Victoria, 514-481-1952

**L'Olivier** (marché marocain, boucher halal), 260, place du Marché du Nord, 514-278-8910

**Tortilleria Maya** 5274, boul. Saint-Laurent, 514-495-0606

**Rachelle-Béry** (aliments naturels), 505 Rachel Est, 514-524-0725; 1366 Ontario Est, 514-525-2215; 4660 Saint-Laurent, 514-849-4118

**Supermarché Akhavan** (Moyen-oriental – propriétaires iraniens) 6170, rue Sherbrooke Ouest, 514-485-4744

**La Vieille Europe** 3855, boul. Saint-Laurent, 514-842-5773

## 9.15 Marchés en plein air

Ces [marchés](#) (dont le plus important est le marché Jean-Talon) offrent des produits d'agriculteurs locaux pendant la saison estivale. C'est aussi un bon endroit pour trouver des petits cadeaux pour vos proches (confitures, liqueurs et autres produits locaux).

**Marché Jean-Talon** : très coloré, commerces alimentaires variés de qualité (fromagerie, pâtisseries, etc.). À voir même si vous n'aimez pas cuisiner!

**Marché Atwater** : ce joli marché est plus petit, mais est situé plus près de l'ÉTS (Notre-Dame Ouest et Atwater).

## 9.16 Restaurants

Il existe plusieurs bons guides des restaurants de Montréal:

- Guide [Cheap Thrills](#) (en anglais) (guide des restos abordables de Montréal):
- Guide [Zagat Montréal](#)
- Guide [Voir](#)
- [Montréal Restos](#) : blogue dédié aux restaurants de Montréal
- [Egullet](#) (Forum de discussions web sur les restaurants de Montréal – en anglais)

## 10. Quoi faire à Montréal ?

Centre infotouristique  
1001, square Dorchester (angle Peel et  
Sainte-Catherine)  
Case postale 979  
Montréal  
Tél.: 514-873-2015  
1-877-BONJOUR

[Tourisme Montréal](#)  
[Bonjour Québec](#)  
[Ville de Montréal](#)

### 10.1 Quelques musées

[Musée d'art contemporain de Montréal](#), tél.:  
514-847-6226

[Musée des beaux-arts de Montréal](#), tél.:  
514-285-2000

[Musée McCord](#) – histoire du Canada, tél.:  
514-398-7100

[Centre des sciences de Montréal](#), tél.: 514-  
496-4724

[Centre d'histoire de Montréal](#), tél.: 514-872-  
3207

[Musée du Château Ramezay](#), tél.: 514-861-  
3708

[Musée Pointe-à-Callière](#) tél.: 514-872-950

### 10.2 Rues animées

Place Jacques Cartier et Place de la  
Dauversière (métro Champ-de-Mars)

Rue Saint-Paul et de la Commune (métros  
Place d'Armes ou Champ-de-Mars)

Avenue Bernard (Outremont : parterres et  
cafés-terrasses, édifices du début du siècle)

Avenue Laurier (restaurants et boutiques)

Rue Sainte-Catherine (artère commerciale  
renommée de 15 km)

Avenue McGill College (porte d'entrée de  
l'Université McGill et vue sur le mont Royal)

Rue Saint-Denis (cafés-terrasses, bars,  
restaurants)

Boulevard Saint-Laurent (restaurants et  
bars branchés)

### 10.3 Magasinage (shopping)

Centre Eaton (métro McGill)

Les Galeries de la cathédrale (métro McGill)

La Baie (métro McGill)

Place Ville-Marie (métros McGill ou  
Bonaventure)

Place Montréal Trust (métro McGill)

Complexe Desjardins (métro Place-des-  
Arts)

### 10.4 Quelques théâtres

La Place-des-Arts (métro Place-des-Arts)

Théâtre Saint-Denis (métro Berri-UQAM,  
spectacles de variétés)

Théâtre La Licorne

Théâtre du Rideau vert

Théâtre du Nouveau monde (métro Place-  
des-Arts)

Le Spectrum (métro Place-des-Arts)

Le Monument national

### 10.5 Autres points d'intérêt

Le centre Molson (métro Bonaventure)

Le parc du mont Royal

Stade Olympique (métro Pie IX)

Biodôme (métro Pie IX)

Le Jardin botanique (métro Pie IX)

Le parc Maisonneuve (métro Pie IX ou Viau)

Le Vieux-Montréal, Le Vieux-Port

Le planétarium

Réseau des [grands parcs Nature de  
Montréal](#) (Anse-à-l'Orme, Bois-de-l'Île-  
Bizard, Île de-la-Visitation, Bois-de-Liesse,  
Pointe-aux-Prairies, Cap-Saint-Jacques)

**Nous vous souhaitons un  
excellent séjour  
à l'ÉTS et à Montréal!**

Veillez noter que l'ÉTS se réserve le droit de modifier ou supprimer le contenu de ce guide sans préavis et n'accepte aucune responsabilité pour les conséquences de telles modifications.

